

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	29
Représentés	11
Absents	3
Votes	
Pour	40
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 18 décembre 2024

Le mercredi 18 décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 10 décembre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présent.e.s :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LANTERNIER Lucie, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, POU DY Franklin, FADLI Hafida, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, OMRANE Alain, DESROCHES Damien, AOUMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie,

Étaient représenté.e.s :

ID ELOUALI Ali donne mandat à FADLI Hafida
FONTAINE Sabrina donne mandat à OMRANE Alain
COHEN Rachel donne mandat à PANETTA Tonino
DIMNET Jocelyne donne mandat à OSTERMEYER Sushma
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle
GARROUT Karim donne mandat à BENKAHLA Malika
BANCE Stéphane donne mandat à HACHE Bénédicte
THIAM Moustapha donne mandat à SAYADI Walid
BOLLE-DALLIAH Kristian donne mandat à CHALBI Yacin
DESPRES Catherine donne mandat à AOUMIS Hassan
ESSONE-MENGUE Terence donne mandat à FOURNIAUD Martine

Étaient absent.e.s :

DOS REIS Sabrina
FONDENEIGE Matthias
CHIRRANE El Arbi

Secrétaire de séance :

DESROCHES Damien

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la

Préfecture de Créteil le

23/12/2024

de la publication le

23/12/2024

O B J E T

Approbation de la convention de partenariat 2025-2027 entre la ville et l'Aide d'Urgence du Val de Marne (AUVM)

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20241223-DEL-24-164-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

Approbation de la convention de partenariat 2025-2027 entre la ville et l'Aide d'Urgence du Val de Marne (AUMV)

Depuis 2010, la Ville et l'Aide d'Urgence du Val de Marne (AUMV) ont développé un partenariat afin d'accompagner à travers des logements relais des demandeurs de logement choisyens en situation de fragilité économique et/ou sociale, ne pouvant accéder dans l'immédiat à un logement pérenne.

Au regard de l'intérêt et des besoins du public accueilli par le service habitat, il est proposé de poursuivre le partenariat permettant d'accompagner 5 nouveaux ménages choisyens dans le but d'accéder à terme à un logement pérenne.

Afin de soutenir cet accompagnement, la ville s'engage à verser une subvention annuelle de fonctionnement de 11 400€ à l'association.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver une nouvelle convention permettant la poursuite de la permanence à compter du 1^{er} janvier 2025 et ce pour 3 ans maximum.

LE CONSEIL,

- Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financier, et notamment son article 31,
- Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,
- Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- Vu le contrat d'engagement républicain souscrit par l'association le 13 novembre 2024
- Vu les délibérations n°13.049 du 10 avril 2013 et 17.021 du 29 mars 2017,
- Vu le projet de convention à intervenir entre la ville de Choisy-le-Roi et l'Aide d'Urgence en Val de Marne (AUMV), jointe en annexe à la présente délibération,
- Vu l'avis de la commission Sécurité-Travaux-Voiries-Déplacements-Stationnement Urbanisme-Logement-Développement durable-Nature en ville-Propreté,
- Considérant l'intérêt de reconduire le partenariat avec l'Aide d'Urgence en Val de Marne (AUMV) permettant d'accompagner 5 ménages choisyens à travers des logements relais dans le but d'accéder à terme à un logement pérenne,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Approuve la nouvelle convention 2025-2027 à intervenir entre l'Aide d'Urgence en Val de Marne (AUMV) et la ville de Choisy-le-Roi, qui permet l'accompagnement social de ménages, en situation de précarité, relogés par l'association en logement-relais.

Article 2 : Approuve le principe du versement d'une subvention annuelle à l'association, d'un montant de 11 400 € sous réserve du vote, chaque année, par le conseil municipal du budget correspondant.

Article 3 : Rappelle que la présente convention est conclue ~~pour une durée d'un an,~~ renouvelable tous les ans par tacite reconduction sans excéder 3 ans.

Article 4 : Autorise le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20241223-DEL-24-164-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024


Article 5 : Dit que la dépense pour l'année 2025 sera payée sur le budget de l'exercice 2025

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication.

Fait et délibéré en séance du 18 décembre 2024,

Pour extrait conforme

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi



Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20241223-DEL-24-164-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024